

DEPARTEMENT DE L'AIN =o0o= Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal 19 En exercice 19 Prenant part à la délibération 15 Date de la convocation 08/10/2020 Date d'affichage 08/10/2020	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Séance du 12 octobre 2020 </div>
	<p>L'an deux mille vingt et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p>Présents : Claude AMASSE, Céline BERRY, Florence CHAMBARD, Bruno CHARVIEUX, Séverine MENAND, Stéphane MERIEUX, Sébastien JACQUET, Rachel SOCCOL, Monique LAURENT, Benjamin LLOBET, Thierry JOLIVET, Didier. CORMORECHE, Roseline FLACHER, Claire PICARD-LEROUX, Jonathan KANIEWSKI</p> <p>Absents - excusés : Sandrine RUETTE, Edwige GUEYNARD, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER</p> <p>Procuration : Néant</p> <p>Madame Claire PICARD-LEROUX a été élue secrétaire de la séance</p>

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Approbation à l'**unanimité** avec correction sur les dates de réunion des jurys de concours.

I. VOIRIE- RESEAUX-ESPACES VERTS

1. RESERVOIR : PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

EAU POTABLE : validation de projets et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la création d'un nouveau réservoir d'eau potable la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui l'avant-projet est prêt (cf. mémoire explicatif ci-joint) :

- il convient de construire un réservoir de 1 200 m³ sur pilotis constitué de 2 cuves pour un montant de 1 440 000 € H.T.
- d'éventuellement détruire l'ancien réservoir pour un montant de 50 000 €. Des études complémentaires sont à réaliser.

Il sera par ailleurs nécessaire d'investir dans une station de surpression pour le secteur des Violettes pour un montant de 70 000 € et d'investir dans la chloration de la station de Gévrieux pour 70 000 €.

Monsieur le Maire explique que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du 11^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'Eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération « réservoir d'eau potable et travaux annexes »
- de valider le montant de cette opération évaluée à 1 886 300,00 € HT selon l'estimation suivante,
- de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE CHALAMONT	
Description de la prestation	Estimation financière €HT
Travaux	
Réservoir 1200 m3	1440 000,00 €
Demolition	50 000,00 €
Chloration	70 000,00 €
Suppression	70 000,00 €
TOTAL	1 630 000,00 €
Etudes	
Terrain estimation achat	sans objet
Frais d'AMO	14 850,00 €
Frais maîtrise d'œuvre et missions complémentaires (PC, K par K, étude d'impact, mesures hydrauliques, topographie...)	107 890,00 €
Maîtrise d'œuvre pour travaux complémentaires	13 300,00 €
Provision branchements électriques	7 000,00 €
Etudes géotechniques	26 500,00 €
Diagnostic amiante/HAP	2 500,00 €
Contrôle technique	7 000,00 €
Coordination SPS	4 000,00 €
Divers et imprévus	73 260,00 €
TOTAL Etudes et frais annexes	256 300,00 €
Coût opération Etudes +travaux	1 886 300,00 €
Subventions	
<u>Subvention Conseil départemental:</u>	
Subvention 20 % hors DECI (10%) sur réservoir	339 534,00 €
Subvention réseau 20%	0,00 €
<u>Subvention AERMC:</u>	
Subvention 640/1200 Taux 50% hors suppression et chloration	448 213,00 €
Subvention réseau 30%	0,00 €
<u>Fond solidarité urbain rural (hypothétique)</u>	0,00 €
TOTAL subventions envisageables	787 747,00 €
Reste à financer par la collectivité	1 098 553,00 €

- de valider l'engagement de la commune de Chalamont à mener à terme cette opération,
- de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification de la décision d'aide du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- valide la totalité de l'opération mentionnée ci-dessus,
- valide le montant de l'opération de 1 886 300,00 € HT, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la commune de Chalamont de mener à terme cette opération de renouvellement du réservoir d'eau potable et travaux annexes,
- sollicite des aides aussi élevées que possible, notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,
- demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification des décisions d'aide.

2. ANTENNE RELAIS : BAIL GRDF POUR TELERELEVE

Monsieur le Maire rappelle que par bail n°AMR-130926-004 signé le 23 juin 2014, la commune a accepté de signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève sur le château d'eau ou sur l'église pour un montant de 50 € H.T/an et par site.

Suite au projet de démolition du château d'eau et à la position du diocèse de l'Ain qui bloque toute installation sur les églises du département, GrDF demande à pouvoir installer ses installations sur un mât d'éclairage du stade football.

L'antenne serait peu perceptible, elle n'émettrait aucune onde. Le signal est émis par le compteur 2 à 3 fois par 24h et le signal dure 1 seconde.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte l'installation d'une antenne GrDF sur un mât d'éclairage du stade de football dès lors :

- Que les équipements n'émettent aucune onde. Le contrat devra stipuler que les équipements seront démontés dès lors qu'il aura été démontré que ces ondes pourraient être néfastes à la santé
- Que cet équipement ne puisse dérégler l'éclairage public du stade de football. En effet, le stade est homologué est l'éclairage est un élément essentiel de cette homologation. L'équipement devra être démonté dès lors qu'il est démontré qu'il dérègle l'éclairage public.

Il donne tous pouvoirs à M. le Maire pour négocier les termes de la convention à intervenir.

Les bailleurs d'antennes de téléphonie mobile sont prêts à s'installer de nouveaux sur la butte au lieu dit « au Château ». Ils s'installeront sur un mât commun indépendant de l'ancien et du nouveau château d'eau. Compte-tenu des études et travaux préalables, ils pourraient être installés d'ici 18 mois.

3. FIBRE OPTIQUE : CONVENTION DE PASSAGE RUE DES BOTTES

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le SIEA sollicite notre accord pour le passage du réseau de fibre optique sur la parcelle E n°94.

Ce bâtiment (La Poste) appartient à la commune pour la partie rez-de-chaussée et à un propriétaire privé pour l'appartement du dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

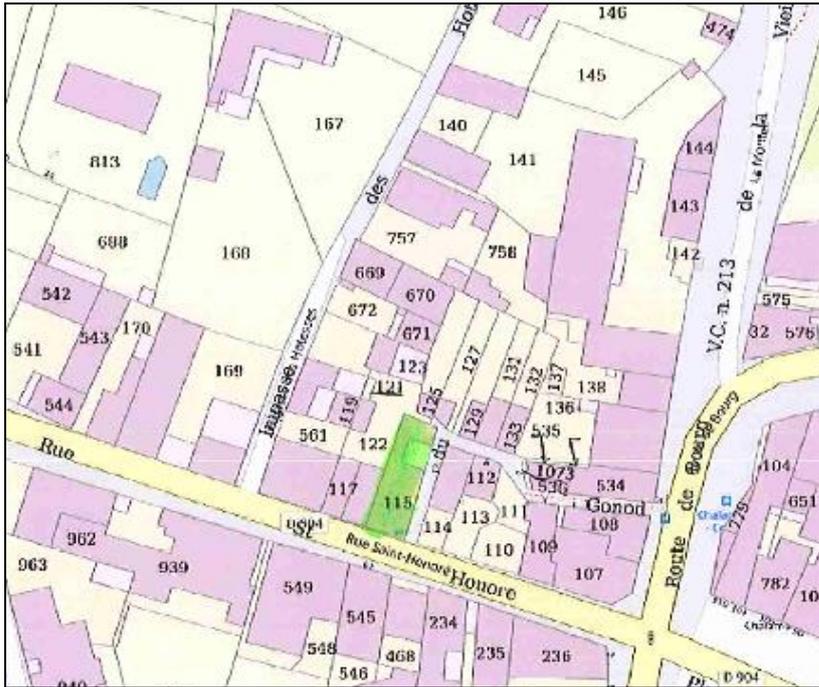
- Approuve le passage de la fibre optique sur la parcelle E n°94 en ce qui concerne la commune,
- Dit qu'il convient également de disposer de l'accord de l'autre copropriétaire,
- Donne tous pouvoirs M. le Maire pour signer la convention à intervenir.

II. URBANISME, AMENAGEMENT

4. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA 2020V0024 : parcelle E 115 12 et 14 passage puits Gonod locaux d'activités pour 82 000 € dont 1 250 € de mobilier



III. GENERALITES

5. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il est proposé d'approuver le rapport d'activités 2019, joint en annexe, qui retrace l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, approuve le rapport d'activités 2019 de la communauté de communes de la Dombes.

Il est précisé que ce rapport d'activités ne contient aucune information concernant la piscine ou le service commun.

Des questions sont soulevées quant au financement du service commun. Le poste de coordination servait initialement aux 8 communes de l'ex communauté de communes du canton de Chalamont. Aujourd'hui ce même poste permet de mettre en place des actions sur les 36 communes. Il semblerait donc pertinent d'en partager la charge financière... une réunion sera prochainement organisée entre les 8 communes pour décider de ce que nous souhaitons négocier avec la communauté de communes.

6. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Afin de financer des dépenses non prévues au budget :

- Eaux pluviales (opération 51) : aménagement par EIFFAGE de la récupération d'eaux pluviales au chemin du grand étang pour 9 000 €

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : nouvelles signatures électroniques, e-mails professionnels pour moins de 2 000 € TTC
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : achat de PC aux services techniques et remplacement d'un écran au service comptabilité pour 1 400 €

Il sera proposé de diminuer les 788 106,55 € de dépenses prévues au budget 2020 pour des travaux en cours, ceux du groupe scolaire. Les dépenses du groupe scolaire à prévoir pour 2020 sont celles nécessaires aux études. Les autres sont essentiellement à prévoir au budget 2021, lorsque nous signerons les marchés de travaux.

Intitulé crédits votés	Article - opération	Montant TTC
51 - eaux pluviales	ID - 2031-51	9 000 €
20 – immobilisations corporelles	ID - 2051	2 000 €
21 – immobilisations corporelles	ID - 2183	2 000 €
23 – travaux en cours	ID – 2313-185	- 13 000 €

I. Sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Afin de financer des dépenses non prévues au budget :

- matériel de télérelève de l'eau sur le compte 21561 pour 5 000 €

Nous vous proposons de réduire d'autant les 618 520.46 € restant au budget 2020 pour la rénovation du réservoir d'eau potable.

Intitulé crédits votés	Article - opération	Montant TTC
33- recherches de fuites	ID - 21561-33	5 000 €
27 – rénovation du réservoir	ID - 2315-27	- 5 000 €

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, le Conseil Municipal :

- accepte la décision modificative n°2 au budget général de la commune,
- accepte la décision modificative n°3 au budget « eau et assainissement»,

IV. SOCIAL

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Face à l'ampleur de la catastrophe qui a touché de nombreux secteurs des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex, le Président de l'Association départementale des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Ain, Jean-Yves FLOCHON invite les collectivités Aindinoises à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries de ces derniers jours.

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

➤ SCOLAIRE

- ✓ Projet de restructuration du groupe scolaire : après négociation, Le forfait initial de rémunération a été négocié de 13% à 11,70% avec une diminution 6 400 € sur les missions complémentaires (diagnostic et relevé et SSI) donc à 285 500 € au lieu de 323 855 €. Le projet et son phasage a été

retravaillé et en voici la dernière version. Ils seront présentés à tous les utilisateurs lors de la réunion du 16 octobre

- ✓ Outre les activités piscine en primaire, la commune finance des activités musique en maternelle pour un montant de 2 500 €. Le sou des écoles, lors de sa dernière assemblée générale, a prévu de financer des activités pour un montant de 12 000 €.
- ✓ Le restaurant scolaire accuse un petit déficit. En effet, peu d'enfants l'ont fréquenté juste à l'après-covid alors que l'équipe était au complet pour les accueillir.

➤ VOIRIE / RESEAUX

- ✓ Nous avons signé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la sécurisation de cheminements et sorties de lotissements « Terrayon » et « Les Lys » sur RD904 et RD7 avec l'agence départementale d'ingénierie. Nous disposerons alors d'esquisses, de graphiques et d'une estimation sommaire des travaux à réaliser. M. Claude AMASSE propose que soit étudiée l'installation des feux tricolores à déclenchement selon la vitesse des véhicules.
- ✓ M. Didier CORMORECHE informe que le SIEA et le Département souhaitent mettre en place un syndicat mixte pour la mise en place et la gestion des énergies renouvelables.
- ✓ Mme Monique LAURENT informe que la fibre est en cours d'installation sur Chalamont.

➤ INTERCOMMUNALITE

M. Thierry JOLIVET rend compte de la dernière réunion avec la présidente de la communauté de communes.

- ✓ Maison de santé : le permis prévoit 100 places de stationnement. Il lui a été rappelé qu'il était nécessaire de prévoir les 6 places supprimées par l'extension. Cela n'étant pas prévu au budget, elle avisera selon les résultats de l'appel d'offres.
- ✓ Zone d'activités économique : Des modifications de PLU sont nécessaires. Nous lui avons proposé de lui vendre le terrain au prix d'acquisition soit 120 000 € environ. Elle fera réaliser les premières études. D'ores et déjà 3 ou 4 entreprises nous ont fait part de leur souhait d'installation.
- ✓ Aménagement touristique « au château », le projet est en cours...

Levée de séance 23h00.